

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 23

Artikel: Coup-d'œil sur la cavalerie française [suite]
Autor: Albis, F. d'
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 23.

Lausanne, le 6 Décembre 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — Coup-d'œil sur la cavalerie française (*Suite*). — Ecoles de recrues des instituteurs. — Nouvelles et chronique.

COUP-D'ŒIL SUR LA CAVALERIE FRANÇAISE.

(*Suite.*)

TITRE IV. — *Annexes de l'école de cavalerie.*

Nous ne parlerons pas non plus des *officiers de gendarmerie* admis à l'école de Saumur, et nous nous arrêterons un instant sur :

L'Ecole de maréchalerie.

Le personnel de cette école est composé des ouvriers en fer, faisant partie des contingents annuels, ou des maréchaux-ferrants provenant des divers régiments.

Les cours qui sont donnés aux élèves de cette catégorie se composent de :

- 1^o *Etude théorique et pratique du manuel de maréchalerie.*
- 2^o *Instruction primaire du premier degré.*
- 3^o *Exécution des écoles du cavalier à pied et à cheval.*

L'atelier d'arçonnerie.

Fabrique de selles et la seule arçonnerie de France; on y étudie les modèles qui, une fois adoptés, sont fabriqués au concours par l'industrie privée, comme chez nous. Le nouveau modèle de selle actuellement à l'étude, est léger et fort joli; l'arçon se compose de deux bandes en bois de frêne recourbées au feu et unies par deux arcades en fonte très amincies; celle de derrière a une palette (également en fonte) pour y suspendre le porte-manteau par le milieu (cavalerie de ligne et cavalerie légère). La selle de la cavalerie de réserve est la même, moins la palette sur laquelle porterait la cuirasse; en revanche, les bandes sont plus longues derrière et le porte-manteau repose dessus par ses deux extrémités. Le siège, piqué en double, est fixé aux deux arcades au moyen de rivets. Cette selle est un perfectionnement de celle dite du *modèle anglais*, dont j'ai fait mention ci-dessus. La sangle, en fil, se fixe aux deux côtés de la selle au moyen d'une espèce de V. Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, on reviendra sans nul doute à la sangle double en cuir. La martingale est supprimée et remplacée par une simple bretelle. — Toute la buffleterie est en cuir fauve. — Le nouveau mors est en fer battu, à branches droites.

Cet atelier d'arçonnerie est fort intéressant à visiter, tant à cause des nombreux modèles de selles qui s'y confectionnent qu'à cause des ingénieuses machines dont on se sert pour travailler la fonte.

L'école de dressage.

Cette annexe a pur but de mettre à la disposition des élèves toutes

les facilités désirables au point de vue du dressage des chevaux, ce qui constitue un très bon élément d'instruction. Cette annexe reçoit directement des dépôts de remonte un certain nombre de chevaux de tête. Ces chevaux, une fois dressés par les élèves, sont exclusivement réservés pour la remonte des officiers d'état-major et sans troupe; mais ils peuvent aussi, sur la proposition de l'inspecteur général, être versés à l'école, en échange d'un pareil nombre de chevaux de cette catégorie en service depuis au moins un an et qui, ayant sept, huit ou neuf ans d'âge, sont jugés les plus propres à remonter des officiers d'état-major ou sans troupe. — Les chevaux difficiles des régiments peuvent également être envoyés dans cette annexe pour y être soumis à un nouveau dressage méthodique et servir ainsi de sujet d'études, plus particulièrement aux cavaliers élèves-sous-officiers.

Cette annexe comprend, dans son cadre d'études, la voltige et l'exercice *des sauteurs dans les piliers et en liberté*. Sa dotation est superbe et se compose d'environ 350 chevaux de pur sang et demi-sang, et d'un magnifique matériel de selles pour le manège et pour la voltige. — L'équitation au manège se fait en selle française; l'exercice des sauteurs dans les piliers, en selle anglaise sans étriers; celui des sauteurs en liberté, en selles françaises garnies de forts bourrelets devant et derrière; enfin, la voltige se fait sur des selles *ad hoc* munies de fortes poignées en fer.

L'équitation est professée, suivant d'excellentes méthodes, et par des écuyers distingués (dont le personnel est énuméré à la page 475), et cette annexe est peut-être la partie la plus intéressante à étudier pour un officier de cavalerie étranger; mais il s'y mêle un sentiment de profond regret de ne pouvoir en faire autant.

Le soin de tous les chevaux de l'école est confié à un corps de palefreniers recrutés parmi d'anciens soldats. Ces hommes peuvent être mariés, et ceux qui le sont peuvent se loger en ville.

Le bâtiment principal du quartier contient au rez-de-chaussée les logements des diverses classes de la troupe; au premier étage, le salon d'honneur et les salles des cours; les ailes contiennent la salle d'anatomie avec les remarquables pièces anatomiques du docteur Auzoux, pour l'homme et pour le cheval, diverses autres salles, et enfin la bibliothèque renfermant entr'autres une nombreuse collection d'ouvrages anciens et fort précieux sur l'équitation, tels que Newcastle, Eisenberg, etc.

Je n'ai pas à parler de la ville de Saumur proprement dite qui, sauf sa belle situation dans une contrée charmante, quelques anciennes maisons et son vieux château placé sur une colline d'où l'on jouit d'une vue étendue sur une contrée pittoresque, n'offre rien de particulier.

CHAPITRE V. — *Haras et remonte.*

L'administration des haras doit être soigneusement séparée de celle des remonte, bien qu'elles aient entr'elles de nombreux rapports. En effet, la première ne s'occupe que des moyens de production des chevaux et du perfectionnement de cette production; la seconde a uniquement pour tâche de fournir les chevaux annuellement nécessaires

aux divers services de l'armée. — Il serait trop long d'entreprendre ici un travail circonstancié sur les haras de France, leur historique et leur situation actuelle. Une telle étude m'entraînerait trop loin et me ferait d'ailleurs sortir du cadre de ce travail qui a pour but de toucher légèrement, dans le simple but de les mentionner, aux diverses questions à l'ordre du jour dans les sphères militaires en France. — Cependant, l'importance très grande que cette question acquiert en ce moment de réorganisation de l'armée française tout entière, m'a engagé à ne pas la passer entièrement sous silence. Afin d'en donner une idée un peu complète et suffisante pour l'intelligence des deux grands courants d'idées qui se sont manifestés en France à ce sujet j'ai cherché à me procurer les documents relatifs à un projet de loi sur les haras qui avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, par M. Delacour et quelques autres députés, le 25 janvier 1874.

Ce projet de loi avait été renvoyé à l'examen d'une commission de 15 députés, qui nomma pour son rapporteur M. Ed. Bocher ; un remarquable rapport fut soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale, dans sa séance du 21 juillet 1874.

Depuis que la France est entrée dans la voie de réorganisation militaire qu'elle poursuit actuellement, chacun a senti l'importance capitale que la question chevaline exerce nécessairement sur cette réorganisation, et tous les esprits sérieux se sont mis d'accord sur l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour mettre cette puissance à même de pouvoir faire chez elle, et dans les meilleures conditions financières, économiques et de bonne qualité, la remonte nécessaire aux besoins toujours croissants des divers services de l'armée. Les statistiques démontrent qu'en 1872 le chiffre total des chevaux de toutes espèces s'élevait à 2,894,000, dont, en déduisant les non valeurs de toutes espèces, il reste à peine un tiers. Ce tiers lui-même doit subir d'importantes diminutions, motivées par l'emploi demandé aux animaux qui le composent et qui représentent, dans l'ensemble, l'effectif réel de la population chevaline, parmi laquelle il faudra encore trier les animaux destinés à des services spéciaux.

Or, la nouvelle organisation militaire de la France crée 77 régiments de cavalerie et 40 régiments d'artillerie (au lieu de 24), c'est-à-dire plus de 4000 bouches à feu attelées au lieu de 2300. La conséquence de cet accroissement considérable des deux armes c'est que l'effectif en chevaux de l'armée française sera porté de 70,000, chiffre normal actuel, à 90,000.

De plus, pour passer du pied de paix au pied de guerre, il faudra fournir à l'armée, non plus un nombre de 40 à 50,000 chevaux, mais 176,000 chevaux, dont 128,000 de trait et 48,000 de selle.

En outre, l'artillerie qui prenait ses chevaux parmi l'espèce la plus répandue, celle des chevaux de gros trait, devra désormais chercher un type plus léger et plus énergique, celui du cheval de dragon, et partant plus difficile à trouver, sans compter que certaines robes, très répandues parmi les animaux les plus ordinairement employés par elle, comme les percherons, seront exclus de ses rangs.

Enfin, à ces chiffres de 90,000 chevaux sur le pied de paix renou-

velables annuellement par 11 à 12,000 têtes, et de 176,000 pour le pied de guerre, il faut encore en ajouter un difficile à déterminer, mais à coup sûr fort considérable, provenant de l'organisation, actuellement en cours d'exécution, de l'armée territoriale, les chiffres statistiques ci-dessus ne s'appliquant qu'à l'armée active.

Ces chiffres sont éloquentes et nous dispensent d'entrer dans une discussion plus approfondie et qui n'aurait d'ailleurs d'autre résultat que de nous amener à constater une vérité reconnue de tous, c'est qu'il est de toute urgence, pour la France, de prendre immédiatement des mesures capables de pallier à une situation aussi grave.

Malheureusement, il est certain que la France est, à cet égard, dans un état d'infériorité flagrante vis-à-vis des autres puissances militaires. A aucune époque, sous aucun régime, elle n'a pu remonter sa cavalerie, même en temps ordinaire, sans de grandes difficultés et tous ses gouvernements, tout en s'inquiétant de l'obligation d'acheter au dehors une partie des chevaux de l'armée, ont cherché les moyens de s'y soustraire. Tous, depuis Colbert, qui, en 1665, se montrait préoccupé des mêmes besoins et des mêmes dangers dont on est frappé aujourd'hui, ont compris qu'il fallait demander au pays les sacrifices nécessaires afin de lui assurer les ressources d'une large production indigène, et de l'affranchir, pour ses armements, de la dépendance de l'industrie étrangère. Mais quels sont les moyens à employer pour atteindre ce but si ardemment désiré? C'est là ce qui préoccupe tant les esprits les plus sérieux et les plus désireux d'y arriver.

En effet, on conçoit aisément qu'une pareille question se trouve compliquée de considérations économiques, financières, agricoles, commerciales et même politiques qui la rendent impossible à être tranchée par des décrets qui, d'ailleurs, demandent un certain temps pour que l'on puisse juger de leur valeur ou de leur efficacité.

D'autre part, il y a des mesures à prendre, et des mesures dont il faut pouvoir profiter à bref délai. — Alors se sont formés deux grands courants d'opinion. L'un concluant au rétablissement de tous les conseils de haras, haras et jumenteries précédemment existants, concurremment à l'établissement de diverses primes d'encouragement pour développer l'industrie privée.

L'autre demandant que l'industrie privée soit laissée entièrement libre et que l'action de l'Etat envers elle consiste uniquement à augmenter considérablement les prix des chevaux de remonte. Cette opinion soutient que tel est le moyen le meilleur et le plus rapide d'arriver à un résultat satisfaisant, et que d'ailleurs, les conseils des haras ne font que retarder la marche par leurs hésitations et leurs tendances dogmatiques.

Tels sont les deux courants principaux, et il faut bien reconnaître que ces deux opinions, quoiqu'un peu extrêmes, sont également défendables. Heureusement pour la solution de cet important problème, il existe un moyen terme capable de tout concilier et d'adoucir, en les réunissant quelque peu, ce que ces deux opinions ont de trop absolu. Sans retomber dans les errements de l'ancien régime, consistant à déléguer des pleins pouvoirs à l'Etat qui en usait autocrati-

quement, tout en assumant, à la vérité, la responsabilité pleine et entière des mesures qu'il prenait, on a pensé que les bons résultats acquis par ce moyen justifiaient bien une certaine ingérence de l'Etat dans cette branche de l'activité publique qu'il pouvait d'ailleurs être dangereux de laisser entièrement livrée à elle-même. D'une part, il a paru que le moyen le plus rapide, comme le plus économique et le plus sûr d'arriver au but, consistait à s'adresser à l'industrie privée qui a entre les mains les matières premières, si l'on peut s'exprimer ainsi, et est actuellement beaucoup mieux placée que l'Etat pour produire rapidement, en grand nombre et bon marché, et on a résolu de chercher à imprimer le plus grand mouvement possible de sa part dans le sens de la production du cheval de selle et de trait léger. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat, seraient :

1^o Primes et encouragements de toutes espèces pour les étalons, juments, pouliches et poulains qualifiés.

2^o Suppression des taxes et impôts sur les chevaux entiers qualifiés.

3^o Suppression de certaines amendes, autrefois existantes, visant les éleveurs qui ne voulaient pas s'assujettir à certaines conditions regardant les étalons autorisés.

4^o Augmentation des prix payés par l'administration des remontes.

En un mot, liberté absolue et encouragements de toutes espèces à l'industrie privée, en partant du principe, parfaitement rationnel et admis en économie politique, que lorsque l'éleveur aura tout intérêt à produire des animaux d'une certaine espèce dont il trouvera toujours un placement facile et avantageusement rémunérateur, il le fera de lui-même et sans qu'il soit besoin de mesures coercitives ou restrictives.

D'autre part, il a semblé que l'Etat, qui a dans cette question un intérêt si immense et si direct et qui est bien placé pour diriger la production chevaline dans le sens qu'il lui importe de voir suivre, devait se mettre à la tête du mouvement et fournir à l'industrie privée les indications et les secours matériels nécessaires, sans pour cela, lui faire la moindre concurrence.

On a pensé atteindre ce but :

1^o En créant un conseil supérieur des haras.

2^o En rétablissant l'école des haras du Pin.

3^o En augmentant progressivement l'effectif des étalons officiels qui devra, en raison de certains calculs basés sur le nombre des juments à servir, atteindre le chiffre de 2500.

Enfin 4^o. En rétablissant la jumenterie de Pompadour dont la mission consisterait à conserver le type des reproducteurs.

Tel est le résumé du remarquable travail fait par M. Bocher, rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet de loi de M. Delacour.

Je n'insisterai pas davantage sur ce travail dont il serait d'ailleurs difficile de donner une analyse, tant il est complet et en même temps condensé, tout en touchant avec un grand savoir à une foule de questions accessoires que M. Bocher traite avec une réelle autorité. C'est ainsi qu'il fait une relation historique et critique sur les haras de

France, depuis leur création jusqu'à nos jours, relatant les méthodes suivies et les résultats que l'on en a obtenus; puis il passe en revue la statistique des ressources chevalines de la France actuelle, et démontre où il faut en arriver. Il étudie ensuite, en s'aidant de l'expérience des dernières années et en comparant avec les moyens employés dans d'autres pays, la marche la plus avantageuse à suivre en pareil cas. Cette partie, fort intéressante et remarquablement bien traitée, du travail, passe en revue les divers moyens employés pour accentuer la production chevaline, tout en la dirigeant vers un but déterminé, tels que primes et encouragements de toute nature, expositions, concours, courses, etc. Enfin, il conclut comme je viens de le dire et se résume en indiquant les vœux de la commission. — Peut-être peut-on reprocher à M. Bocher d'être un partisan un peu trop enthousiaste des haras et jumenteries sans lesquels il lui paraît impossible de progresser. Quoi qu'il en soit, son rapport résume impartialement et d'une manière fort complète, les principales idées qui ont cours à ce sujet, et la question me paraissant suffisamment traitée pour que l'on puisse s'en rendre compte, je m'en tiendrai là sur cette partie de mon travail, me bornant à renvoyer aux pièces annexes les décisions prises à cet égard par l'Assemblée nationale.

Puisque nous en sommes aux remotes, il ne sera peut-être pas inopportun de dire quelques mots sur leur dressage qui peut offrir quelque intérêt pour nous, en ce qu'il a d'analogie avec une de nos récentes et importantes préoccupations.

J'ai déjà dit, en parlant des débuts de l'instruction des recrues, que ceux-ci montent pendant un certain temps des chevaux de troupe choisis parmi les plus dociles, et que, pendant le même temps, les remotes qui doivent leur être distribuées plus tard sont débourrées par les lieutenants et les sous-officiers.

En effet, les remotes achetées chaque année au prorata des demandes par la commission des remotes, sont versées dans leurs corps respectifs au commencement de l'année. Pendant les trois mois qui s'écoulent avant le moment où ces chevaux sont livrés aux recrues, ils forment une classe de dressage et sont montés par les lieutenants et les sous-officiers, sous la direction du capitaine-instructeur. Les colonels ont aussi une certaine latitude à cet égard, et il en est quelques-uns qui, pour stimuler davantage les officiers, leur permettent de garder le jeune cheval qu'ils ont ainsi dressé; bien entendu contre échange du leur qui rentre dans la troupe et fournit ainsi un cheval dressé. Ce mode d'agir produit d'excellents résultats, tant pour le dressage des chevaux, que pour les officiers qui en sont chargés.

Ici encore on voit apparaître cette préoccupation constante du ministre de la guerre de faire participer autant que possible les jeunes officiers de troupe à toutes les branches de l'instruction et à leur fournir ainsi le plus grand nombre possible de sujets d'études; préoccupation salubre et sensée qui produirait chez nous, comme elle commence à le faire en France, de merveilleux résultats. N'y aurait-il pas là, en effet, la solution du problème qui nous préoccupe tant du débouillage de nos remotes, et, simultanément, du perfectionnement de l'équitation de nos cadres?

Quoi de meilleur pour le développement de cette branche si importante de l'instruction de nos cadres que de leur faire monter alternativement des jeunes chevaux de remonte et des chevaux déjà faits leur appartenant en propre ou appartenant à la Confédération? — Pour moi, je ne veux ni ne dois préjuger en rien ce qu'il sera jugé à propos de faire pour notre arme ensuite de la réorganisation générale de l'armée fédérale, et je dois me borner, avec tous ceux qui s'intéressent à notre cavalerie et ont à cœur de la voir se développer, à espérer que l'on s'occupera de doter le mieux possible nos établissements d'instruction et en général d'adopter des mesures essentiellement pratiques. Or, au nombre de ces mesures figurent en première ligne la création, pour les cadres, d'écoles d'équitation qui soient à la hauteur de ce que l'on est maintenant dans l'obligation expresse d'exiger d'eux. Cette création, impossible pour nous jusqu'à présent par le manque d'éléments et d'argent, devient maintenant non-seulement possible mais même d'une exécution facile. En effet, l'augmentation de notre budget, la fourniture des chevaux par la Confédération à qui incombe une grande partie de leur dressage, et la création d'un certain nombre de dépôts de chevaux coïncidant sans doute avec l'augmentation de l'effectif de ceux de la régie fédérale, tout cela nous fournit les matériaux nécessaires à une pareille création, et il ne nous reste plus qu'à les utiliser en les coordonnant et en les bien employant. En joignant toutes ces ressources il nous devient facile d'établir une ou plusieurs écoles d'équitation avec une fort respectable dotation de chevaux ayant divers degrés de dressage et composée de :

1^o Les jeunes chevaux de tête de la remonte de la cavalerie.

2^o Les chevaux de la régie fédérale.

3^o Ceux des divers dépôts de la remonte.

En y joignant l'obligation, pour les cadres désignés pour prendre part à cette école, d'amener avec eux un ou deux chevaux, selon leur grade, on aurait là les éléments nécessaires à la formation d'une école d'équitation fort convenablement dotée, fertile en résultats pratiques, sans frais supplémentaires et constamment renouvelée par le fait de l'entrée annuelle des chevaux dressés dans les escadrons. De plus, avec quelques vieux chevaux de la régie fédérale ou des divers dépôts, ou de ceux qui n'auraient pas réussi au dressage, il nous serait facile de faire des *sauteurs*, ce qui constitue un excellent exercice de kinésie équestre, inconnue chez nous bien malheureusement. — En comblant ainsi une lacune importante et fâcheuse à tous égards, nous ne ferions cependant qu'utiliser au profit de tous les ressources nouvelles qui vont être mises à notre portée, et dans ces conditions-là, cette installation se ferait avec économie. En effet, ces écoles seraient sous le commandement de nos instructeurs de 2^e classe, les instructeurs de 3^e classe, actuellement existants, y joueraient le rôle d'aides-écuyers, et les cadres appelés à y participer, celui de sous-écuyers et de débourreurs. Rien ne serait perdu et le dressage ou débourrage des remontes servirait de précieux sujets d'études pour nos cadres qui, tout en se perfectionnant eux-mêmes, grâce à des ressources qui leur étaient jusqu'alors inconnues, fourniraient à nos recrues, sans frais supplémentaires, des chevaux bien débourrés.

Quoi qu'il en soit à cet égard dans l'avenir, on conviendra que cette perspective est souriante et mérite que l'on s'y arrête quelques instants. Néanmoins, comme je ne puis me laisser aller à formuler des projets, je reprends la suite de mon travail.

CHAPITRE VI. — *Visites de quartiers militaires.*

a) *Caserne de Reuilly (Paris).*

Caserne d'infanterie de ligne, occupée par le 115^e régiment.

b) *Dito du quai d'Orsay.* 9^e régiment de hussards.

c) *Dito de cavalerie (Département du Nord).* 16^e régiment de dragons.

a) *Caserne de Reuilly (Paris).*

Vaste et beau quartier très bien bâti et bien aménagé; rappelle un peu, comme plan d'ensemble, la caserne d'Aarau; possède une vaste cour fermée de murs, où l'on peut à la rigueur faire l'école de régiment. A l'époque de ma visite (commencement de mars) on commençait à faire sortir la troupe pour l'école de compagnie, mais on s'occupait encore principalement des diverses théories de la topographie et du tir en chambre.

Le 115^e régiment de ligne possédait un fort détachement de volontaires conditionnels d'un an qui, entrés au corps en novembre et ayant occupé leur temps jusqu'alors à l'étude des diverses théories et règlements, et en particulier de la topographie et de la lecture des cartes, commençaient à étudier pratiquement ces dernières branches. Voici la manière dont s'y prend l'instructeur. Chaque jour, ces jeunes gens sortent avec l'officier chargé de leur instruction et vont parcourir, la carte à la main, une certaine section de terrain. Chemin faisant, l'instructeur leur donne quelques explications sommaires, soit pour leur remémorer les termes employés pour désigner les divers accidents de terrains, routes, constructions, etc., soit pour leur faire bien comprendre l'importance relative de la configuration du sol de certains bâtiments, l'emploi des voies de communications, etc., au point de vue de la marche, de l'attaque ou de la défense, etc. A la rentrée, les élèves font un croquis de la section de terrain parcourue, accompagné d'un rapport sommaire où ils condensent le résultat de leurs propres observations. Au fur et à mesure que l'instruction se développe, on gradue ces exercices pratiques et on les combine de manière à les rendre le plus fructueux possible, soit en divisant le détachement en plusieurs petites sections opérant chacune pour son compte ou ayant chacune un objectif ou des instructions différentes, soit plus tard en marchant sans carte, mais après avoir, au préalable, étudié sur la carte le terrain à parcourir. Chaque fois la journée se termine par des rapports écrits, avec croquis, pour la confection desquels les élèves ont le temps nécessaire, et j'en ai vu bon nombre qui témoignent chez leurs jeunes auteurs d'une instruction pratique très réelle et d'une parfaite compréhension de leur mission. Ajoutons que l'instruction applique tous ses efforts à concentrer l'effet de ces leçons pratiques sur la reconnaissance pure et simple du terrain pour le sous-officier instruit qui doit pouvoir marcher sans hésitation une carte à la main et savoir, en rentrant, rédiger un rapport clair et

concis sur le terrain parcouru, au point de vue *stratégique*, et y joindre un croquis rapidement fait et suffisamment clair pour servir de guide. Aussi l'instructeur s'efforce-t-il, très judicieusement, d'écartier avec soin de ces exercices toute considération *tactique*, afin de ne pas surcharger inutilement l'esprit de ses élèves par des préoccupations qui, bien loin d'être de leur domaine, ne font au contraire qu'embrouiller leur jugement en les empêchant de remplir leur tâche stricte, déjà suffisamment importante.

Je dois borner là la relation de cette intéressante visite, dans laquelle je n'ai eu qu'à me louer de la courtoisie et de l'obligeance des officiers instructeurs et aut es avec lesquels je me suis alors trouvé en contact. Le peu de connaissances que je possède sur l'arme de l'infanterie m'a forcé dès l'abord à porter l'effort de mes investigations sur la cavalerie et si j'ai cru devoir signaler, dans ce rapport, cette courte visite à la caserne de Reuilly, c'est bien plutôt afin de ne rien omettre que dans le but de signaler quelque chose de nouveau. C'est, du reste, dans cette première visite que j'ai commencé à étudier de près l'institution des volontaires conditionnels d'un an et que j'ai commencé à me faire une idée de la manière dont elle fonctionne.

b) *Caserne du quai d'Orsay (Paris), quartier du 9^e régiment de hussards. Colonel Charreyron.*

Ancienne caserne des gardes du corps, brûlée en partie sous la *Commune*, avec tout le pâté des maisons avoisinantes, parmi lesquelles le Palais de la Légion d'honneur, la Cour des Comptes, le ministère de la guerre, etc. Cependant la caserne du quai d'Orsay n'était pas assez abîmée pour qu'elle valût la peine d'être reconstruite et l'on s'est borné à la réparer, au grand et légitime désespoir de ceux qui l'occupent. En effet, cette caserne est très mal bâtie et très mal distribuée ; c'est, au plain-pied, une succession de petites cours d'inégales grandeurs, et souvent avec des différences de niveau, sur lesquelles donnent des écuries et des ateliers de toutes les formes et de toutes les dimensions. Aux étages, les chambrées, auxquelles on accède par une foule de couloirs petits et étroits, sont construites d'après le même fâcheux système, qui nécessite des ascensions et des descentes sans fin et occasionne un éparpillement des hommes et des chevaux, très préjudiciable à la rapidité du service et à une bonne surveillance. De plus, une partie de cette caserne¹ est occupé par un bataillon d'infanterie de ligne, ce qui occasionne une promiscuité souvent fâcheuse pour le service. L'air et l'espace manquent également, et lors de la création de la bibliothèque régimentaire, il a fallu aller chercher dans les combles une place pour l'installer. Bref, ce quartier est un des plus mauvais quartiers de cavalerie de France, et il est vraiment regrettable que le pétrole des fédérés n'ait pas plutôt épargné un des grands bâtiments voisins pour assouvir sa rage sur cette caserne défectueuse qu'on aurait alors reconstruite. — On voit donc que, comme installation, la caserne du 9^e hussards n'a rien à

¹ Le bout du parallélogramme qui donne sur la rue de Poitiers ; cela vient de ce qu'il y a plus de place pour les hommes que pour les chevaux.

apprendre au visiteur étranger ; par contre, la conversation du colonel Charreyron¹ est des plus agréables et des plus instructives. Cet officier supérieur, plein de courtoisie et d'obligeance et moins renfermé que ne le sont la plupart des officiers français depuis la guerre, s'occupe beaucoup de l'amélioration de son arme et ses connaissances approfondies l'ont fait nommer membre de la commission qui s'occupe spécialement de la cavalerie. Aussi aucune question spéciale, si petite soit-elle, ne lui est inconnue, et comme son obligeance est égale à son savoir, on en apprend davantage en quelques heures de conversation avec lui qu'en plusieurs jours de courses fatigantes. C'est surtout à M. le colonel Charreyron que je dois une grande partie des renseignements que j'ai pu obtenir ; je lui en rends ici le reconnaissant témoignage. Je lui dois entr'autres une intéressante notice sur les différentes manières de porter l'arme à feu dans la cavalerie avec théories à l'appui. A cet égard, M. le colonel Charreyron partage l'opinion de la plupart des officiers français de cavalerie relativement au port d'arme dit à *la grenadière*, qu'il estime être le meilleur, principalement pour la raison que le soldat n'est jamais privé de son arme. Si mon opinion pouvait être de quelque valeur, je n'hésiterais pas à déclarer que, dans certaines conditions de légèreté de l'arme, je partage entièrement l'opinion de l'éminent colonel.

Le peloton des volontaires conditionnels d'un an du 9^e hussards, placé sous la direction de Mgr le duc de Chartres, chef d'escadrons, allait exercer sur la place de l'école militaire (Champ de Mars), où je me suis rendu fréquemment. En outre de ces exercices, on pousse beaucoup l'étude des théories qui sont données à toute la troupe par les lieutenants et sous-lieutenants dans les chambrées ; j'y ai également assisté souvent.

c) *Cambrai (département du Nord).*

Chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture, 27,000 habitants. Ville fortifiée par Vauban, faisant partie du réseau des places fortes du nord de la France, et citée dans les cours de castramétation comme un modèle du genre comme fortifications régulières. Les ouvrages permanents sont extrêmement simples et le système de défense consiste en quatre portes défendues par des sortes de têtes de pont, protégées par des séries de demi-lunes, lunettes et ouvrages à corne, tous parfaitement défilés ; un mur d'enceinte également bien défilé et une citadelle dominant le tout.

Ce qui est remarquable dans la fortification de Cambrai, une des œuvres les plus complètes de Vauban, c'est la merveilleuse appropriation que l'on a su faire du terrain environnant. De plus la ville, comme presque toutes celles du nord de la France fortifiées par lui à cette époque, est construite de manière à pouvoir résister à un long siège. Presque toutes les maisons sont bâties sur des caves profondes et solidement voûtées pouvant offrir, en cas de bombardement, un abri sûr et spacieux à une grande partie de la population. Plusieurs places larges et vastes donnent un air suffisamment pur en même

¹ Depuis lors promu général de brigade.

temps qu'elles favorisent la circulation. De vastes et larges glacijs permettent d'entretenir le bétail nécessaire à l'alimentation de la place. Enfin l'Escaut, qui traverse la ville, et le canal de St-Quentin, qui réunit l'Escaut à la Somme, fournissent une grande abondance d'eau potable et entretiennent un courant d'air salubre et vivifiant tout en concourant, avec le réseau des chemins de fer du Nord et de nombreuses et belles chaussées pavées, à la communication facile avec le centre du pays et le réseau des places fortes dont Cambrai est comme le centre. Aussi cette ville n'a point failli à sa tâche héroïque et ce serait une étude intéressante à faire que celle des nombreux sièges qu'elle a eu à soutenir pendant et depuis la domination espagnole dans les Flandres. — Encore à l'époque où nous sommes, et malgré le développement des armes à feu à longue portée, Cambrai, grâce au voisinage des places fortes qui l'entourent, est une ville fortifiée qui a sa grande importance ; en l'appuyant de quelques ouvrages avancés dans la direction de Landrecies et Le Quesnoy, elle pourrait opposer une résistance longue et efficace à un corps assiégeant quatre ou cinq fois supérieur à sa garnison.

Actuellement Cambrai a pour commandant de place un chef d'escadrons du génie, et sa garnison se compose d'un régiment de cavalerie de ligne, le 16^e dragons, et d'un régiment d'infanterie de ligne, 1^{er} de ligne ; ce dernier régiment est logé à la citadelle.

Le 16^e dragons, colonel Féline¹, est un ancien régiment de lanciers transformé en dragons, comme tous ses congénères, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire au chapitre I^{er} de ce travail. Il portait alors le n^o 4 et j'y avais autrefois de nombreuses relations de camaraderie qui, bien que très éclaircies par la guerre, subsistaient encore assez pour me permettre de faire à Cambrai un séjour aussi intéressant qu'agréable. C'est là que j'ai suivi le dressage des jeunes chevaux de remonte par les cadres et le commencement de l'instruction donnée aux recrues qui entraient au corps précisément au moment de mon séjour à Cambrai. C'est là que j'ai étudié l'armement, l'équipement, une partie des règlements, les admirables pièces anatomiques du docteur Auzoux, les expériences faites au sujet de la suppression de l'étrille, etc., etc., et si j'ai pu vous présenter quelques observations intéressantes c'est, je ne puis assez le dire, grâce à l'inépuisable complaisance des officiers avec lesquels je me suis alors trouvé en contact.

(A suivre.)

ECOLES DE RECRUES DES INSTITUTEURS.

Le *National suisse* publie la correspondance suivante :

« Aujourd'hui que la seconde Ecole de recrues des instituteurs est terminée, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour un certain nombre de vos lecteurs d'en connaître les détails les plus intéressants.

» L'organisation générale n'a en somme rien laissé à désirer, car outre l'expérience acquise pendant la première école à Bâle, dirigée par M. le lieutenant-col Rudolf, on ne pouvait choisir mieux le commandant des deux écoles militaires pédagogiques, celles-ci ayant à mettre en pratique le nouveau règlement pour la gymnastique

¹ Depuis lors promu général de brigade et commandant actuellement la 2^e brigade de dragons.